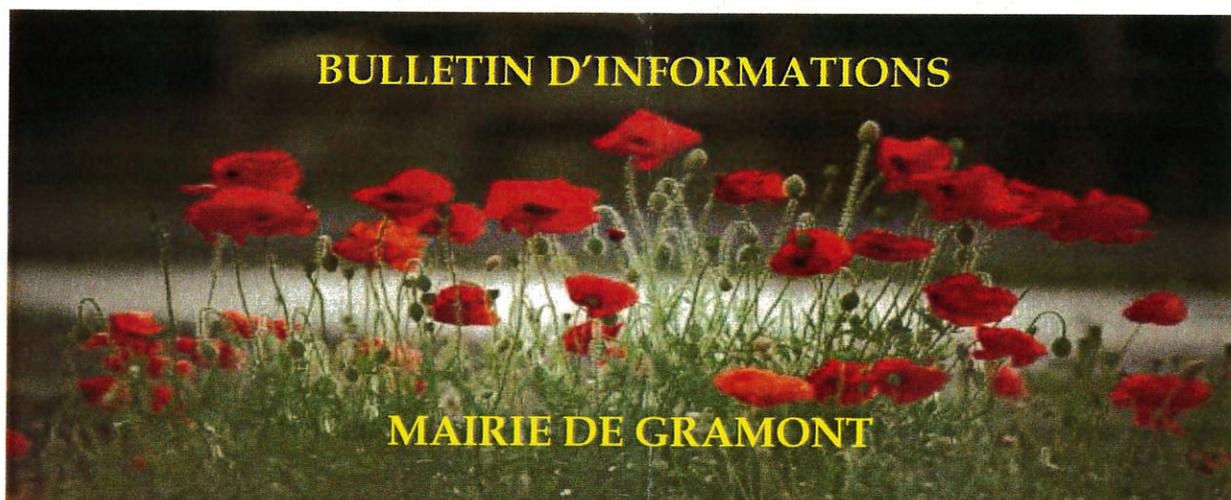


## BULLETIN D'INFORMATIONS



MAIRIE DE GRAMONT

Mai 2011

### LE MOT DU MAIRE

Il y a deux ans déjà, à l'occasion du vote du budget 2009, je vous annonçais les grandes lignes d'un vaste programme de travaux. Il aura fallu de nombreuses réunions, concertations, négociations, sollicitations pour pouvoir en octobre dernier vous présenter l'avant projet rédigé par le cabinet d'architectes retenu. Et à l'heure où je vous écris ces quelques mots, j'ignore encore la suite qui sera réservée à nos différentes demandes de subventions.

Ainsi, le 2 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé le compte financier de l'exercice 2010 et le 6 avril, il a voté le budget prévisionnel 2011, dont le détail chiffré est annexé à ce numéro. Je vous informe que, compte-tenu de la baisse sensible de certaines recettes au titre de 2011 (DGF et autres dotations), le Conseil municipal a décidé une augmentation de 2% des impôts locaux, soit au total 2 000 € de plus que l'année dernière pour l'ensemble des gramontois, redevables de l'impôt local.

La lecture de ce document conduira sans doute nombre d'entre vous à constater que la santé financière de la commune est très bonne. Mais dans l'hypothèse où, comme je le précisais ci dessus, nos demandes de subventions n'aboutissaient pas, il conviendra de prendre les décisions qui s'imposeraient alors : utiliser nos réserves pour réaliser nos objectifs, renoncer à certaines tranches de travaux pour ne réaliser que « l'essentiel », ou abandonner purement et simplement nos projets, ce qui ne relèverait pas, avouons le, d'une avancée, aussi symbolique soit-t-elle, mais révélerait plutôt une absence totale de dynamisme de la commune.

En attendant le résultat de nos différentes requêtes, la vie continue sous le ciel printanier de Gramont : avec les activités qui vous sont proposées par les différentes associations et autres bonnes volontés, pour passer quelques bons moments à l'occasion des beaux jours qui reviennent , mais aussi avec le travail de l'équipe municipale qui continue à mener les autres projets concernant notre village et qui vous présente, dans ce numéro spécial les avancées du dossier lié au **Plan Communal de Sauvegarde**.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Denys BORDES**

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

### Souvenez-vous....

Le 24 janvier 2009 la tempête Klaus s'abattait sur notre pays, notre région, notre village. Suite à cet évènement, les autorités de notre département incitaient les communes à créer un Plan Communal de Sauvegarde, afin de leur permettre de mieux s'organiser et «*d'être capables de déployer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection de ses habitants lors d'évènements préjudiciables.*»

### En quoi consiste un PCS

La loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, stipule :

"Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population".

S'il ne peut tout prévoir, le PCS permet toutefois d'identifier les risques et d'organiser par anticipation les principales actions à mener pour faire face collectivement, et si nécessaire en étroite coordination avec les services de secours, à tous les stades d'un évènement grave. On peut donc considérer que le PCS est un véritable dispositif de gestion de crise, un plan ORSEC à la dimension d'une commune.

Il est présenté sous la forme d'un document simple et pratique, mais qui se veut également le plus détaillé possible; il est constitué d'un ensemble de fiches qui décrivent l'évènement, la diffusion de l'alerte auprès des habitants, les consignes, les moyens dont dispose la commune, le rôle de chacun sur la commune et en dehors, les contacts utiles, etc... ,

Il est par ailleurs consultable par tous (mais un peu de patience notre PCS n'est pas encore totalement achevé!)

Pour réaliser cet "outil", la commune a tiré les informations dont elle avait besoin, de documents réglementaires existants sur Gramont, notamment :

**Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** qui délimite les zones du territoire, exposées aux risques naturels et qui prévoit les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Gramont est concernée par le risque "inondation" (une reconnaissance en catastrophe naturelle en 1999) et par celui de "mouvement de terrain" (deux reconnaissances de catastrophe naturelle en 1998 et 1999).

**Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)** qui répertorie ce type de risques qui pèsent sur la commune

**Le Dossier Communal Synthétique (DCS), resté jusqu'alors au stade de projet à Gramont.**

Dans sa séance du 14 mai 2009, le Conseil municipal de Gramont a décidé à l'unanimité la mise en œuvre son Plan Communal de Sauvegarde. Le PCS devant être adapté à la taille et aux moyens de la commune, le Conseil s'est inspiré, pour sa réalisation, du document initié par la commune gersoise d'IZOTGES, de taille identique à notre propre village.

### Le PCS c'est donc :

- d'un outil de préparation à la gestion de crise
- il ne crée pas de nouveaux moyens, mais organise l'existant,
- c'est un dispositif opérationnel auquel peuvent être apportées des mises à jours régulières
- des exercices peuvent être organisés avec les services de l'Etat, le SDIS.....

## Ce qui a déjà été réalisé dans le cadre de la prévention des risques

En février 2010, la commission Plan Communal de Sauvegarde se réunissait pour la première fois et jetait les grandes lignes du projet. Les conseillers membres de la commission ont travaillé en binôme pour réfléchir à la vulnérabilité de notre commune face à certains événements et répertorier les risques auxquels pourrait être confronté Gramont, tout comme de nombreuses communes environnantes et plus lointaines, d'ailleurs :

- Canicule
- Grands froids,
- Tempête
- Risques nucléaires,
- Pandémie
- Incendie,
- Risque de Transport de Matières Dangereuses,
- Inondation

En amont de cette réunion et au lendemain de la tempête Klaus, un certain nombre de dispositifs avaient déjà été mis en place par le conseil municipal :

- Ilotage
- Organisation de la formation aux premiers secours pour plus de 30 gramontois ainsi qu'une séance de recyclage
- Acquisition d'un groupe électrogène
- Achat d'un défibrillateur.

Rappelons également que le rattachement du village aux services de secours de Saint-Clar en première alerte est un atout supplémentaire pour la réalisation de cette organisation.

## Ce qu'il reste à faire

Certaines fiches ne sont pas encore terminées, mais on peut dire que nous sommes sur la bonne voie.

La loi du 13 août cité au début de cette présentation, souligne que la Sécurité civile est l'affaire de tous et rappelle que l'autorité communale joue un rôle essentiel dans la prévention des risques, l'information, l'alerte de la population, le soutien à chacun et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Aussi, le 2 février dernier, le Conseil municipal a décidé la création d'une **réserve communale de sécurité civile**, comme la loi lui en offre la possibilité.

Basée sur le principe du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, la réserve communale fait appel à toutes les bonnes volontés.

Sa mission est d'apporter, dans le champ des compétences communales, son concours en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- d'appui logistique et de rétablissement des activités

En aucune manière son action se substitue à celle des services publics de secours : elle est complémentaire et se déroule dans le respect du travail des associations de sécurité civile, caritatives humanitaires et d'entraide.

Tout habitant de la commune a vocation à pouvoir être incorporé, sur la base du bénévolat, à la réserve communale. Il y est admis par décision du Maire. Cet engagement est formalisé par la signature conjointe d'un acte d'engagement à la réserve.

**Et vous, quelles seraient vos motivations pour intégrer cette réserve communale ?**

Nous pourrions revenir plus longuement sur ce dossier à l'occasion d'une réunion qui pourrait être organisée dans les mois à venir.

D'ici là, n'hésitez pas à interroger le maire et ses conseillers sur la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

**Et surtout consultez le programme des festivités pour les beaux mois à venir !**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>BIEN VIVRE A<br/>GRAMONT</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Danse contemporaine dans les rues du village le <b>28 mai</b></li><li>- Chorale russe le <b>4 juin</b> à l'église</li><li>- Retour des conteurs gramontois le <b>11 juin</b> pour la balade contée annuelle</li><li>- Contes ariégeois le <b>12 juin</b></li><li>- Comédie lyrique le <b>26 juin</b>,</li><li>- Concert vocal le <b>22 juillet</b>,</li><li>- Vide grenier pour la journée du patrimoine le <b>18 septembre</b></li><li>- Vendanges à l'ancienne le <b>24 septembre</b></li></ul> <p>☎ 05 63 94 00 08 (Bernard CORBIERE, président) ou, 05 63 94 03 33 (Chantal MELLAC, trésorière) ou par mail <a href="mailto:bienvivre_gramont@yahoo.fr">bienvivre_gramont@yahoo.fr</a></p> |
| <b>LE FOYER<br/>RURAL</b>       | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le feu de la St Jean le <b>vendredi 24 juin</b></li><li>- Le traditionnel méchoui le <b>dimanche 7 août</b></li><li>- La fête de Gramont les <b>14 et 15 aout</b>.</li></ul> <p>☎ 06 20 84 41 83 (Stéphanie BORDES présidente) ou 06 75 00 88 99 (Patrice ETIENNE son trésorier)</p>   |
| <b>LES AMIS DE<br/>GRAMONT</b>  | <p>Offrent aux Gramontois qui désirent s'y inscrire une « sortie-découverte » de la ville d'Albi, le 28 mai prochain</p> <p>☎ 06 75 38 66 04 (Patricia RUBY)</p>   |

# BUDGET 2011 DE LA COMMUNE DE GRAMONT

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT  |                     |
|---|---------------------|
| Charges à caractère général   | 155 421,89 €        |
| <i>Electricité, carburants, fournitures, petit matériel...</i>                              | 15 100,00 €         |
| <i>Entretien et réparations bâtiments communaux, matériel et assurances...</i>              | 103 701,89 €        |
| <i>Honoraires, téléphone, timbres, cotisations diverses, abonnements...</i>                 | 10 120,00 €         |
| <i>Taxes foncières, droit de bail...</i>  | 1 500,00 €          |
| <i>Participation fais scolaires</i>   | 25 000,00 €         |
| <br>  |                     |
| Charges de personnel  | 30 600,00 €         |
| Atténuation de produits   | 13 032,00 €         |
| <i>Reversement fiscalité</i>  |                     |
| Charges de gestion courante   | 30 239,00 €         |
| <i>Indemnités élus, service incendie, subventions, participation écoles et syndicats...</i> |                     |
| <br>  |                     |
| <b>TOTAL GENERAL DEPENSES fonctionnement</b>  | <b>229 292,89 €</b> |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT  |                     |
|---|---------------------|
| Produit des services  | 1 100,00 €          |
| <i>Concessions cimetière, droit de stationnement, remboursement frais hors personnel...</i> |                     |
| <br>  |                     |
| Impôts et taxes   | 39 702,00 €         |
| Dotations et participations   | 56 449,00 €         |
| Loyers communaux  | 8 406,00 €          |
| <br>  |                     |
| Excédent antérieur de fonctionnement reporté  | 123 635,89 €        |
| <br>  |                     |
| <b>TOTAL GENERAL RECETTES fonctionnement</b>  | <b>229 292,89 €</b> |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                    |                     |
|--|---------------------|
| Informatique                                 | 500,00 €            |
| Frais étude                                  | 4 604 €             |
| Travaux sur réseaux de voirie                | 14 464,60 €         |
| Matériel de bureau divers                    | 1 000,00 €          |
| Achats : <i>Tondeuse</i>                     | 3 500,00 €          |
| Travaux bâtiments publics                    | 262 370,00 €        |
| Autres travaux : <i>bornes et caveau</i>     | 12 250,00 €         |
| Dépôt et cautionnement                       | 579,00 €            |
| Reste à réaliser de l'exercice 2009          | 8 000,00 €          |
| <br>   |                     |
| <b>TOTAL GENERAL DEPENSES investissement</b> | <b>307 267,60 €</b> |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT  |                     |
|--|---------------------|
| FCTVA  | 1 126,00 €          |
| <br>   |                     |
| Fnds de concours du Conseil général                                      | 16 604,00 €         |
| Reste à réaliser de l'exercice 2009<br><i>(dépôts et cautionnements)</i> | 579,00 €            |
| Excédent antérieur d'investissement reporté                              | 288 958,60 €        |
| <br>   |                     |
| <b>TOTAL GENERAL RECETTES investissement</b>                             | <b>307 267,60 €</b> |

## C'est le printemps, Pensez au compostage !

Pour vous aider à produire un fertilisant naturel et gratuit tout en réduisant vos déchets,

Le SMEEOM de la Moyenne Garonne vous propose un kit de compostage constitué :

- D'un composteur de 420 L en plastique recyclé
- D'un seau pour vos déchets de cuisine
- D'une tige aératrice pour mélanger
- D'un guide pratique du compostage



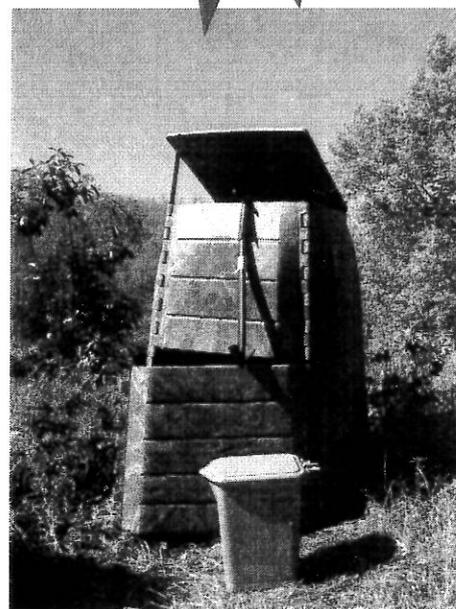
**GRATUIT**

Savez vous que l'on peut diminuer sa poubelle d'environ **40 Kg/habitant/an** en pratiquant le compostage !



**Pour réserver  
votre kit**

Une distribution sera organisée en juin.  
Les personnes ayant réservées seront contactées par courrier.



### BON DE RESERVATION

Je suis intéressé(e) par ~~l'achat~~ un Kit compostage (composé d'un composteur plastique de 420 litres, d'un bio seau et d'un aérateur) \_\_\_\_\_

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

☎ : ..... Mail : .....@.....

Je retourne ce bon de réservation au SMEEOM de la Moyenne Garonne — Fipierre — 82340 AUVILLAR.

Offre réservée aux habitants du SMEEOM de la Moyenne Garonne et dans la limite de 2 composteurs par foyers.